

BIBLIOGRAPHIE

- SELECTION DE TRAVAUX -

L'apprentissage
dans l'artisanat et les TPE

Veille Artisanat

Janvier 2022



Le service Veille Artisanat de CMA France vous propose une sélection de données clés et de travaux récents (postérieurs à 2017) sur l'apprentissage dans l'artisanat et les TPE, issus de son fonds documentaire [InfoArtisanat](#).

Suivez l'actualité de l'apprentissage sur la plateforme [Veille Artisanat](#) de CMA France

TABLE DES MATIERES

I-Données de cadrage.....	4
1 – Données générales	4
2 – Focus Artisanat	5
→ 2.1 Données nationales	5
→ 2.2 Publications régionales.....	6
→ 2.3 Données sectorielles.....	7
II-Insertion des apprentis	12
III-Mobilité.....	14

1 – Données générales

Données sur les apprentis [RERS 2021]

L'effectif des Centres de formation d'apprentis (CFA) progresse de 6,8 % : pour la période 2019-2020, on compte 478 803 apprentis. La répartition des apprentis est très hétérogène en fonction du niveau de formation. Le niveau V accueille 35 % des apprentis et le niveau IV forme 22,4 % des apprentis. Les effectifs augmentent dans tous les niveaux mais la croissance est plus marquée dans le supérieur (+ 13,4 %) : les formations (autres que le STS) accueillent 26 % des apprentis en 2019-2020 contre 6 % en 2000-2001. Les filles restent minoritaires dans l'apprentissage : elles représentent 33 % des effectifs.

Plus de 705 000 diplômes technologiques et professionnels ont été délivrés à la session 2020 aux niveaux 3 et 4 : 53 % en CAP (y compris CAPA), 44 % en BEP (y compris BEPA), 53 % en baccalauréat professionnel et 42 % en baccalauréat technologique.

Des données détaillées sur la réussite au CAP et au BEP par âge, sexe et spécialité sont également proposées.

En janvier 2020, 62 % des sortants d'apprentissage, 6 mois après la fin de leur formation de niveau CAP à BTS, sont en emploi (67 % pour ceux ayant obtenu leur diplôme).

Données sur les apprentis : évolution des effectifs dans les centres de formation d'apprentis (dont répartition des effectifs par organisme gestionnaire (dont les Chambres de métiers et de l'artisanat) et nombre d'établissements), effectifs par région et académie, effectifs par spécialité de formation, poids des formations par apprentissage dans le second degré, origines scolaires des apprentis du second degré, effectifs dans le supérieur, effectifs des apprentis en établissement public local d'enseignement (EPL), effectifs des apprentis dans les CFA.

Source : **Repères et références statistiques 2021 : Les apprentis - Résultats, diplômes, insertion.** / Ministère de l'Éducation Nationale, de la Jeunesse et des Sports. - Paris : Ministère de l'Éducation Nationale, de la Jeunesse et des Sports, 01/11/2021, 16 p. + 72 p. - En ligne sur le site du [ministère de l'Éducation Nationale, de la Jeunesse et des Sports](https://www.education.gouv.fr/)

+ 42 % des entrées en contrat d'apprentissage en 2020 [DARES]

En 2020, le nombre d'entrées en contrats d'apprentissage a augmenté de 42 % par rapport à l'année précédente, principalement dans le privé (+ 44 %). La part des contrats en apprentissage préparant un diplôme du supérieur a le plus augmenté (56 % en 2020 contre 44 % en 2019), celle des contrats préparant un CAP continue de baisser (27 % en 2020 contre 36 % en 2019).

Les mineurs sont également moins nombreux, la part des 21-25 ans est celle qui connaît la plus forte augmentation.

Les apprentis sont plus nombreux dans le secteur du tertiaire mais en baisse dans le secteur de la coiffure et soins de beauté (3 % en 2020 contre 4 % en 2019). Le secteur du commerce, réparation automobile et motocycle représente 58 % des employeurs d'apprentis.

48 % des entreprises de moins de 10 salariés ont embauché des apprentis en 2020 (33 % des entreprises de 0 à 4 salariés).

Un document présente les caractéristiques des entrées en apprentissage entre 1993 et 2020 (fichier excel).

Source : **Une très forte augmentation des entrées en contrat d'apprentissage en 2020.** / DARES, Cupillard Emilie. - in : Dares Focus, 08/07/2021, n°38, 2 p. - En ligne sur le site de la DARES : le [DARES Focus](#) ; les [données annuelles](#)

Réorientations dans l'enseignement professionnel majoritairement vers l'apprentissage [DEPP]

Les élèves préparant un CAP ou un baccalauréat professionnel peuvent se réorienter pendant leur période de formation en alternant entre l'apprentissage et la voie scolaire en lycée. "Ces réorientations concernent majoritairement des élèves passant du lycée vers l'apprentissage plutôt que le contraire, aussi bien en termes d'effectifs qu'en termes de proportion." Pour les élèves inscrits en CAP dans la voie scolaire, 4 % d'entre eux sont apprentis l'année suivante alors que seulement 1,5 % des apprentis inscrits en CAP se réorientent vers l'enseignement professionnel scolaire l'année suivante. Les enfants d'ouvriers et de chômeurs ou inactifs sont plus nombreux à se réorienter vers l'apprentissage (respectivement 3,4 % et 4,3) [2,1 % pour les enfants d'indépendants].

Source : **Les réorientations dans l'enseignement professionnel sont majoritairement de la voie scolaire vers l'apprentissage.** / Orand Michael, DEPP. - in : Note d'information - DEPP, 01/02/2021, n°21.08, 4 p. - En ligne sur le site du [ministère de l'Éducation nationale, de la Jeunesse et des Sports](#)

2 – Focus Artisanat

→ 2.1 Données nationales

Plus de 153 000 apprentis formés en 2019-2020 [Baromètre ISM/MAAF]

Le "baromètre de l'artisanat", publication de l'Institut Supérieur des Métiers réalisée avec le soutien de la MAAF, met en avant les grandes tendances d'évolution du secteur de l'artisanat dans ses composantes économiques et sociales.

Les données sont issues de l'exploitation, par l'ISM, de fichiers de données nationaux sur le champ de l'artisanat (MEN-MESR DEPP SIFA et le dispositif InserJeunes).

Le numéro consacré aux principaux chiffres de l'apprentissage révèle une nouvelle hausse des entrées en apprentissage en 2019-2020 : 153 300 apprentis ont été formés dans les entreprises artisanales (+ 3 %). Toutes les régions sont concernées par cette dynamique excepté l'outre-mer, la Corse et l'Île-de-France. Le secteur de l'alimentation, où l'apprentissage est déjà très développé, est le seul où l'on constate un recul des effectifs (- 1 %).

La croissance des effectifs est surtout portée par celle des effectifs en apprentissage dans les diplômes de l'enseignement supérieur (+ 9 %).

Si 47 % des apprentis entrant en CAP proviennent du collège, près d'un tiers sont en parcours de réorientation, et 22 % sont en poursuite d'études. Les principaux diplômes préparés par les apprentis sont le CAP Métiers de la coiffure et le CAP Pâtissier.

Le baromètre fournit également des données sur le taux d'emploi des apprentis 6 mois après leur sortie de formation : ce taux est largement supérieur à celui des élèves formés par voie scolaire (64 % contre 40 %), et augmente avec le niveau de diplôme.

Source : **Les chiffres de l'apprentissage**. / ISM, MAAF. - in : ISM, 01/09/2021, 4 p. - (Baromètre de l'artisanat (ISM))

Données sur l'apprentissage dans les entreprises de proximité [Etude U2P/ISM]

L'étude conjointe, U2P/ISM, porte sur les apprentis formés dans les secteurs de proximité (artisanat, commerce alimentaire de détail, hôtellerie-restauration, professions libérales). En 2018-2019, les entreprises de proximité ont formé 46 % de l'ensemble des apprentis scolarisés au niveau national. Près de la moitié des apprentis sont donc formés dans ces secteurs, ce qui témoigne de la forte implication de ces activités dans la professionnalisation des jeunes. La dynamique de développement de l'apprentissage, variable selon les régions, est présente dans la plupart des secteurs d'activité, notamment dans le BTP et l'artisanat des services. L'hôtellerie-restauration est le seul secteur de proximité touché par une baisse ininterrompue. Une majorité d'apprentis se situe en niveau 3 (CAP) mais les effectifs augmentent en niveaux 5 (BTS) et supérieurs. Dans les 7 mois suivant leur sortie de formation, 3/4 des apprentis sont en emploi.

Pour toute information concernant l'étude, contactez Catherine Elie, Directrice des études et du développement économique, ISM [c.elie@infometiers.org].

Source : **L'apprentissage dans les entreprises de proximité. Artisanat, commerce, professions libérales : Les chiffres clés des entreprises de proximité**. / ISM, U2P. - Paris : ISM, 30/09/2020, 58p. - En ligne sur le site de l'[U2P](#)

→ 2.2 Publications régionales

Pays de la Loire : 6 054 apprentis dans les CFA de l'artisanat au 1er janvier 2020

L'Université régionale des métiers de l'artisanat (URMA) Pays-de-la-Loire compte 5 CFA préparant à 87 diplômes dans 10 familles de métiers.

Au 1er janvier 2020, ces 5 CFA compte 6 054 apprentis inscrits (+ 8 % par rapport à 2019), dont 47 % inscrits dans le secteur alimentaire et 25 % en mécanique. 33 % des apprentis sont formés au niveau Bac et plus. 26 % sont des femmes. L'URMA accueille des apprentis de l'ensemble de la région. 41 % des jeunes formés ont un niveau 4 et plus (contre 38 % en 2010).

Les entreprises artisanales accueillent 43 % des apprentis de la région, les 2/3 accueillant des apprentis dans les secteurs du bâtiment et de l'alimentation.

Source : **Université Régionale des Métiers de l'Artisanat Pays de la Loire. Principaux chiffres de l'apprentissage au 1er janvier 2020**. / CMA Pays-de-la-Loire. - in : CMA Pays-de-la-Loire, 01/09/2021, 4 p. - En ligne sur le site de la [CMA des Pays-de-la Loire](#)

Centre-Val de Loire : Taux de réussite des apprentis au sein des CFA interprofessionnels et de l'URMA

L'Observatoire de l'Artisanat de la Chambre de métiers et de l'artisanat Centre - Val de Loire publie, sous forme d'infographies, des données sur le taux de réussite des apprentis au sein des 6 CFA interprofessionnels de la région (CFA en gestion directe par la CMA ou en association) et au sein de l'Université régionale des métiers et de l'artisanat, ainsi qu'un focus sur le taux de réussite à l'examen par diplômes et par filières.

- CFA : 3 056 apprentis se sont présentés à un examen en 2020 (cursus variables : 1, 2, 3 ans), 2 789 ont été diplômés, 267 sont non-diplômés, 378 sont décrocheurs. Le taux de réussite est de 91 %.
- URMA : 4 337 apprentis sont inscrits en 2019-2020, 2 113 se sont présentés à un examen en 2020 (cursus variables : 1, 2, 3 ans). 1 899 apprentis ont été diplômés, 214 apprentis sont non-diplômés, 136 sont décrocheurs. Le taux de réussite s'élève à 90 %.

Sources :

Taux de réussite des apprentis au sein des CFA interprofessionnels du Centre-Val de Loire. Données examens 2020. / CMA Centre - Val de Loire. - in : CMA Centre - Val de Loire, 21/04/2021, 2p. - En ligne sur le site de la [CMA Centre - Val de Loire](#)

Les taux de réussite des apprentis au sein de l'Université des Métiers et de l'Artisanat. Données examens 2020. / CMA Centre - Val de Loire. - in : CMA Centre - Val de Loire, 21/04/2021, 2p. - En ligne sur le site de la [CMA Centre - Val de Loire](#)

Centre - Val de Loire : l'apprentissage dans les entreprises artisanales en 2019

L'observatoire des métiers et de l'artisanat de la Chambre régionale des métiers et de l'artisanat Centre - Val de Loire publie, sous la forme d'une infographie, des données régionales sur l'apprentissage dans les entreprises artisanales.

En 2019, 7 787 apprentis sont accueillis dans les entreprises artisanales (+ 5,2 %). 68 % ont moins de 18 ans. Le nombre de maîtres d'apprentissage s'élève à 4 699.

Source : **L'apprentissage dans les entreprises artisanales.** / CRMA Centre - Val de Loire. - in : CRMA Centre - Val de Loire, 01/02/2020, 1p.- En ligne sur le site de la [CMA Centre-Val de Loire](#)

→ 2.3 Données sectorielles

- o Alimentation

Les entreprises alimentaires de proximité ont formé 71 000 apprentis en 2019-2020 [Baromètre CGAD]

Selon les données du baromètre CGAD sur l'apprentissage, les entreprises alimentaires de proximité ont formé 71 000 apprentis en 2019-2020 (- 2 % par rapport à l'année précédente), soit 15 % du total des apprentis. La boulangerie-pâtisserie-chocolaterie-glacerie est le secteur où l'apprentissage est le plus développé : 1 apprenti pour 1,3 entreprises.

L'Auvergne-Rhône-Alpes, l'Île-de-France, le Grand Est et la Nouvelle-Aquitaine sont les régions qui comptabilisent le plus grand nombre d'apprentis. La progression est variable suivant les territoires : hausse dans les régions Hauts-de-France, Normandie, Auvergne-Rhône-Alpes et PACA, stabilité en Bretagne et baisse dans les DOM, en Île-de-France et en Corse.

73 % préparent un diplôme de niveau 3 (CAP). Les diplômes formant le plus grand nombre d'apprentis sont le CAP Cuisine, le CAP Pâtissier et le CAP Boulanger. Les inscriptions sont en baisse dans les CAP tandis que des hausses sont constatées en CAP Chocolatier-confiseur (+ 25 %) et en MC pâtisserie, glacerie, chocolaterie, confiserie spécialisées (+ 13 %).

33 % des apprentis sont des femmes et la moitié sont mineurs. "Si certains sont en poursuite d'études (par exemple en préparant une spécialité connexe au diplôme précédemment préparé), une part importante des apprentis est donc en réorientation."

Le niveau d'insertion dans l'emploi progresse avec le niveau d'études : 6 mois après leur sortie d'apprentissage, 54 % des formés en CAP, 68 % des formés en MC et 73 % des formés en niveau 4 sont en emploi.

Traitements statistiques réalisés par l'Institut Supérieur des métiers à partir des données du tableau de bord de l'apprentissage.

Source : **Les chiffres de l'apprentissage. Edition 2021.** / CGAD. - in : CGAD, 04/01/2022, 4 p. - En ligne sur le site de la [CGAD](#)

Alimentation : données sur l'apprentissage en 2019 [Tableaux de bord CGAD 2020]

L'Observatoire prospectif des métiers et des qualifications de la CGAD publie 6 tableaux de bord de l'alimentation : boucherie, charcuterie de détail, chocolaterie-confiserie, poissonnerie, pâtisserie, boulangerie-pâtisserie artisanale. Ces baromètres visent à chiffrer le poids et l'évolution économiques de ces entreprises, à dresser un portrait des salariés des branches, à évaluer l'implication de ces entreprises en matière d'apprentissage.

Les tableaux fournissent des données, dans les 6 branches étudiées, sur le nombre d'apprentis formés, le taux de pénétration, la répartition des apprentis par taille d'entreprise, les principaux diplômes préparés, le sexe des apprentis, leur situation avant l'entrée en apprentissage, la répartition des apprentis formés et le dernier diplôme obtenu par les apprentis inscrits en 1re année de CAP.

Sources : **Tableaux de bord 2020** / Observatoire Prospectif Des Métiers (CGAD), ISM. - Paris : Observatoire prospectif des métiers et des qualifications dans les métiers de l'alimentation, 01/03/2021, 32 p. chacun - En ligne sur le site de l'Observatoire des métiers de l'alimentation en détail :

- [Boulangerie-Pâtisserie artisanale](#)
- [Pâtisserie](#)
- [Poissonnerie](#)
- [Chocolaterie-confiserie](#)
- [Charcuterie de détail](#)
- [Boucherie](#)

- o Automobile

Services de l'automobile : effectifs en formation à la rentrée 2020 [Données ANFA]

L'Observatoire des métiers des services de l'automobile publie des données sur les effectifs en formation à la rentrée 2020. Malgré le contexte de la crise sanitaire de la Covid-19 et les tensions qui en ont découlé sur l'économie et les emplois, les entreprises de la branche ont continué à investir dans la formation des jeunes.

64 709 jeunes sont en formation initiale dans les métiers spécifiques de la branche : 33 627 sont en formation par alternance dont 31 541 en contrat d'apprentissage. Le nombre d'apprentis est en constante progression depuis l'année scolaire 2015-2016. Le nombre de signatures de contrats d'apprentissage a augmenté de 17 % à la rentrée 2020.

Les effectifs en alternance dans la filière Maintenance de Véhicules Particuliers sont en progression (+ 4,2 %). Plus d'un formé sur cinq l'est au sein de la filière carrosserie-peinture (dont 7 139 apprentis).

3,8 % des femmes du secteur sont formées par apprentissage.

Source : **Les effectifs en formation dans les services de l'automobile à la rentrée 2020** / ANFA, Observatoire de l'artisanat.- in : Autofocus, n° 87, 02/02/2021, 8p. - En ligne sur le site de l'[Observatoire de l'ANFA](#)

- Bâtiment

BTP : hausse de 13,9 % du nombre d'apprentis entre décembre 2020 - 2021 [CCCA-BTP]

Selon le CCCA-BTP, entre le 1er décembre 2020 et le 1er décembre 2021, le nombre d'inscrits en formation d'apprentissage BTP a progressé de 13,9 %. Le nombre d'offres de contrats d'apprentissage d'entreprises est supérieur au nombre de demandes (6 700 contre 2 800).

Source : **Le nombre d'apprentis BTP en forte hausse entre les 1er décembre 2020 et 2021 !** / CCCA-BTP.- in : Tendances BTP, n° 8, 17/12/2021, 4p. - En ligne sur le site du [CCCA-BTP](#).

Secteur de la construction : suivi à 6 mois des bénéficiaires de l'alternance [Etude Constructys]

Début 2021, Constructys a mené une étude sur le suivi à 6 mois des bénéficiaires de l'apprentissage dans le secteur de la construction sortis entre janvier et juin 2020. Elle révèle que 78 % ont accédé à un emploi, parmi lesquels 48 % ont été embauchés par l'entreprise formatrice. « 1/3 souhaiterait créer ou reprendre une entreprise, majoritairement dans la Construction. »

Source : **Contrat d'apprentissage : découvrez l'étude Constructys sur le suivi des bénéficiaires.**- in : Constructys, 04/05/2021, 1p. - En ligne sur le site de [Constructys](#).

BVA Baromètre Vie Apprenti et BVE Baromètre Vie Entreprise [Enquêtes 2020 CCCA-BTP]

Le CCCA-BTP publie les résultats des enquêtes bisannuelles Baromètre Vie Apprenti (BVA)[*] et Baromètre Vie Entreprise (BVE)**] réalisées en 2020. Les graphiques, histogrammes et autres données sont proposés en ligne sous un format interactif.

Les résultats du BVA font apparaître un taux élevé d'apprentis satisfaits de l'apprentissage (93 %) et de leur accueil au CFA (84,5 %). Avoir choisi un métier par goût personnel, bien gagner sa vie, la certitude de trouver un emploi sont les principales raisons qui ont conduit l'apprenti vers l'apprentissage. La possibilité de reprendre une entreprise ne concerne que près d'un apprenti sur 10. Pour trouver leur entreprise formatrice, près de 87 % ont effectué la démarche seul ou avec l'aide de leur réseau (cercle familial ou privé), 13,3 % étant formés dans l'entreprise de leurs parents ou de proches. 87,5 % se disent satisfaits de leur relation avec les formateurs de leur CFA. Les équipements des CFA (plateaux techniques) apportent satisfaction à 70,6 % des apprentis. Près de 89 % des apprentis reconnaissent que leur maître d'apprentissage est présent pour les faire progresser. 73,2 % expriment le fait que l'entreprise est plus exigeante que le CFA sur la manière de travailler. L'image de l'apprentissage évolue auprès des apprentis eux-mêmes : 86,5 % invalidant la proposition suivante : l'apprentissage n'est pas réservé aux élèves qui ne réussissent pas l'école. Le BIM, les objets connectés, l'impression 3D sont, selon les apprentis, les innovations qui vont le plus apporter de valeur ajoutée aux entreprises du BTP. En matière de mobilité géographique, un peu plus de la moitié des apprentis interrogés (54 %) sont prêts à changer de département pour poursuivre leur formation, 43,4 % à changer de région. 60 % sont disposés à changer de région à l'issue de leur formation pour y trouver du travail. Un peu plus d'un apprenti sur deux se dit prêt à envisager une installation à l'étranger post-formation.

Les résultats du BVE montrent à 31,9 % que de nombreuses entreprises connaissent le CFA parce que les apprentis formés l'ont été avec le CFA, à 16,8 % que le chef d'entreprise a lui-même été apprenti au CFA ou dans le même réseau (11,3 %). Il reste que dans 26 % des cas, c'est l'apprenti lui-même qui permet aux entreprises de connaître l'existence du CFA. Une grande majorité des entreprises forme des apprentis des CFA conventionnés avec le CCCA-BTP pour transmettre leur savoir et assurer la

transmission de leur métier. En outre, 56 % considèrent que former des jeunes fait partie des missions de l'entreprise. Un peu plus de la moitié dit former un apprenti afin de le garder ensuite en tant que salarié, 6,2 % dans le but de transmettre son entreprise, 7,6 % pour les savoirs ou les compétences que l'apprenti peut apporter à l'entreprise. Pour un tiers des répondants, l'accueil de l'apprenti dans l'entreprise n'est pas formalisé et s'effectue au fil de l'eau. Les entreprises considérant que les situations d'apprentissage diffèrent d'un lieu à l'autre pour l'apprenti, soulignent 4 aspects d'éloignement entre les situations d'apprentissage au CFA et les situations réelles du chantier : situation du travail simplifiée au CFA, absence de prise en compte de la notion d'efficacité au CFA, manque d'interaction avec les autres corps de métiers, matériaux et techniques utilisés plus anciens au CFA qu'en entreprise. Les entreprises attendent du CFA qu'il leur propose des candidats correspondant aux profils recherchés, qu'il les informe sur les aides financières liées à l'apprentissage ainsi que sur le contenu et l'organisation de la formation, qu'il les aide à définir le profil du jeune correspondant à leurs besoins. Plus de la moitié des entreprises considère le CFA comme un centre de formation pouvant proposer d'autres formations que l'apprentissage comme la formation continue pour ses salariés (formations sur les nouveaux matériaux et techniques, nouvelles réglementations, santé et sécurité au travail) ou le dirigeant d'entreprise lui-même.

[] BVA mesure la perception que peuvent avoir les apprentis de leur environnement, de leur cursus académique, de leur entreprise d'accueil.*

*[**] BVE est le "miroir du BVA". Il "focalise son attention sur ce que les entreprises attendent de l'apprentissage en général, des jeunes générations et des CFA en particulier."*

Source : **L'apprentissage BTP par ceux qui le vivent. L'avis des apprentis et entreprises. BVA et BVE 2020 / CCCA-BTP.** - Paris : CCCA - BTP, 2020, 112p.- En ligne sur le site [CCCA-BTP](#) (format interactif) et sur [Repère Apprentissage BTP](#), site du CCCA-BTP

- Coiffure

Coiffure : 98 290 établissements et 177 769 actifs en 2020 [UNEC]

En 2020, le secteur a formé 17 722 apprentis et 927 contrats de professionnalisation. Plus de la moitié des apprentis ont préparé un CAP. La part des apprentis préparant un Brevet Professionnel ou une Mention Complémentaire est en hausse par rapport à la précédente rentrée scolaire. L'Île-de-France et les Hauts-de-France sont les deux régions qui forment le plus d'apprentis. « Le taux de pénétration des apprentis se formant à un diplôme de la coiffure est de 26 %, soit 1 apprenti pour 3,8 établissements exerçant en salon. » En 2019, 45 % des apprentis diplômés sont en emploi 6 mois après leur sortie de formation en apprentissage, contre 38 % des élèves sortants de la voie scolaire.

Source : **Profession coiffeur. Les chiffres clés 2020.** / UNEC. - in : UNEC, 01/09/2021, 38 p. - En ligne sur le site de l'[UNEC](#)

- Industrie

L'apprentissage dans l'industrie [Baromètre L'Usine nouvelle]

Les recruteurs de l'industrie considèrent l'apprentissage comme "un moyen privilégié de former à leurs métiers en vue d'une embauche, notamment pour faire face à des difficultés de recrutement" selon le baromètre réalisé par L'Usine nouvelle auprès de 263 décideurs.

Les ETI et les PME apprécient les profils bac + 2, alors que les grandes entreprises privilégient les masters et les diplômes de grandes écoles, mais "13 % des entreprises, surtout des TPE et des PME, recrutent (...) des apprentis préparant un CAP ou un BEP".

Les recruteurs font état de la difficulté à trouver des candidats à l'apprentissage. Ils recrutent principalement à la suite d'une candidature spontanée et attachent une importance particulière à la motivation des candidats.

Source : **Baromètre. L'industrie en mal d'apprentis** / Maillard Cécile.- in : Usine Nouvelle (L') [<https://www.usinenouvelle.com/>], n° 3607, 18/04/2019, 2p.

10 189 apprentis de l'industrie ont passé leur examen en 2017 [UIMM]

10 189 apprentis des pôles formation UIMM ont passé leur examen en 2017. Ils sont 54 % à avoir trouvé un emploi six mois après la fin de leur formation (39 % pour les apprentis en BAC PRO, 58 % pour les apprentis en BTS). 32 % des apprentis ont préparé un Bac Pro, 41 % un BTS, 24 % un diplôme d'ingénieur et 3 % un CAP.

Source : **Résultats de l'enquête 2018 sur l'insertion professionnelle des apprentis de l'industrie.** / UIMM. - in : UIMM - Union des industries et métiers de la métallurgie, 15/01/2019, 4 p.- En ligne sur le site de l'[UIMM](http://www.uimm.fr/)

- Industries graphiques

Industries graphiques : évolution des formations en apprentissage en 2018 [IDEP]

En 2018, 4 906 jeunes (821 apprentis et 4 085 lycéens) sont en formation dans le secteur des industries graphiques. 16 Centres de Formation d'Apprentis (CFA) proposant des formations par apprentissage sont recensés sur tout le territoire. L'évolution des effectifs globaux est en baisse mais les effectifs d'apprentis sont en hausse de 2 %. La part des femmes en apprentissage recule (31 %) mais elles sont plus nombreuses que les hommes à préparer un diplôme de niveau supérieur. 39 % des jeunes sont en apprentissage dans des entreprises de moins de 10 salariés. 65 % des jeunes issus de l'apprentissage sont en emploi en février 2018.

Le tableau de bord propose des données sur l'offre de formation en apprentissage, le financement des CFA, un partenariat étroit entre les CFA et la branche, les projets des CFA, l'évolution des effectifs, le profil des apprentis, l'insertion professionnelle post-apprentissage, les entreprises d'accueil pour les apprentis, l'offre de formation dans les lycées et l'évolution des effectifs lycéens.

Source : **Panorama national de l'apprentissage dans les métiers de la communication et des industries graphiques - Edition 2019 - Données année scolaire 2018/2019.** / IDEP, AGEFOS-PME - CGM. - Marseille : IDEP, 2019, 42 p.- En ligne sur le site de l'[IDEP](http://www.idep.fr/)

- Métiers d'art

Bilan de la formation aux principaux diplômes des métiers d'art [Focus ISM]

Combien de jeunes et adultes se forment aux métiers d'art ? Comment évoluent les inscriptions à la centaine de diplômes nationaux répertoriés ? Quels sont les lieux de formation dans les Régions ? Quel est le poids de la filière de l'apprentissage dans la transmission de ces savoir-faire séculaires ? Quels sont les parcours des apprentis à ces métiers ?

Pour répondre à ces questions, ce dossier de l'ISM dresse un bilan de la formation aux principaux diplômes des métiers d'art (filiales des arts du spectacle et du jeu, du bois, du cuir, de la facture instrumentale, du métal, de la bijouterie-joaillerie-orfèvrerie-horlogerie, de la photographie et de l'imprimerie d'art, de la terre, du textile et de la mode et du verre).

Les principaux constats sont les suivants :

- Plus de 10 000 jeunes (élèves, apprentis et stagiaires) sont issus des formations diplômantes en 2017.
- L'offre de diplômes est très développée : plus de 140 spécialités ont été analysées, mais la moitié d'entre elles tombent en désuétude (50 diplômes n'ont enregistré aucun candidat).
- Les deux tiers des effectifs préparent un diplôme de niveau 3 et le CAP demeure la principale voie d'accès à ces métiers.
- 60 % des candidats à l'obtention des diplômes sont issus de la filière scolaire. L'apprentissage forme 12 % des effectifs, moins que la formation continue (15 % des effectifs), ce qui est un signe de l'importance des trajectoires de reconversion dans ces métiers. 13 % des participants aux sessions d'examen sont des candidats libres.
- Les métiers d'art sont attractifs : les effectifs sortant de formation sont globalement en augmentation ces dix dernières années. Ce développement est porté par les voies scolaires et la formation continue. L'apprentissage dans ces métiers est demeuré globalement stable entre 2013 et 2016, ce qui est remarquable, car l'apprentissage était tendanciellement en baisse durant la même période au plan global, notamment dans les métiers de fabrication. Une forte hausse est même observée en 2017/18.
- L'offre de formation par apprentissage est toutefois inégalement répartie dans les régions : les trois principaux pôles sont l'Île-de-France, les Pays de la Loire et Auvergne-Rhône-Alpes.
- Les entreprises artisanales forment 57 % des apprentis dans ces spécialités.

Source : **La formation et l'apprentissage aux métiers d'art.** / ISM. - Paris : ISM, 01/07/2019, 56 p. (Focus, Synthèse et chiffres clés (ISM)).

II - INSERTION DES APPRENTIS

61 % des apprentis sont en emploi en janvier 2021, 6 mois après leur sortie d'études [DARES/DEPP]

D'après les données de la DARES et de la DEPP, 61 % des apprentis de niveau CAP à BTS sont en emploi en janvier 2021, 6 mois après leur sortie d'études (- 1 point).

Le taux d'emploi des apprentis diplômés est plus important que pour les non diplômés. Plus de la moitié des apprentis ayant obtenu leur diplôme sont en emploi salarié, contre 38 % des non-diplômés, 77 % des apprentis ayant obtenu leur BP sont en emploi contre 59 % de ceux ne l'ayant pas eu.

L'insertion professionnelle des apprentis est moindre quand le représentant légal est sans activité. Le taux d'emploi des apprentis dont le représentant légal est artisan, commerçant et chef d'entreprise est de 65 %.

L'insertion varie également selon la spécialité de formation. Le taux d'emploi est élevé pour les spécialités "mécanique et structures métalliques" ou "génie civil, construction, bois". Il est de 89 % pour les sortants de BP Couvreur et de 87 % pour les sortants de BP Boucher. L'insertion professionnelle est plus difficile dans les secteurs qui ont été affectés par la crise sanitaire du Covid-19, notamment dans l'hôtellerie-restauration-tourisme (- 12 points par rapport à 2019) ou dans la coiffure-esthétique (- 4 points par rapport à 2019).

27 % des apprentis sont en emploi 6 mois après leur sortie d'étude chez l'employeur où ils ont suivi leur apprentissage.

38 % sont toujours en formation l'année scolaire suivante (+ 4 points), notamment du fait du contexte dégradé sur le marché de l'emploi. 36 % des jeunes poursuivent leurs études en apprentissage.

Source : Dares, Depp, InserJeunes

Source : **Insertion professionnelle des apprentis du niveau CAP à BTS 6 mois après leur sortie du système éducatif en 2020 - 61 % sont en emploi salarié en janvier 2021.** / DARES, DEPP, Collin Christel. - in : Dares résultats, 09/12/2021, n°74, 4 p.- En ligne sur le site de la [DARES](#)

Les apprentis mieux insérés après leur formation que les scolaires [Céreq Bref]

La formation par apprentissage génère un effet de proximité entre l'apprenti et l'entreprise formatrice et remplit ainsi une valeur de pré-recrutement plus marquée que pour les formations par voie scolaire, du fait de "la durabilité de la relation d'apprentissage, [de] l'implication de l'entreprise dans l'action de formation, et [du] statut même de salarié détenu par l'apprenti."

La proximité concerne également le métier et la spécialité de la formation suivie, l'apprentissage permettant au jeune de maîtriser immédiatement les compétences spécifiques mobilisables dans le métier préparé.

D'après l'enquête Génération 2010, 25 % des jeunes sortis de formation après un CAP-BEP en apprentissage obtiennent un premier emploi dans l'entreprise connue pendant la formation contre 14 % des scolaires. Pour les sortants d'un bac+2/+3, 46 % des apprentis sont maintenus dans leur entreprise de formation contre 28 % des scolaires.

Les apprentis sont également plus nombreux que les scolaires à obtenir un CDI dès leur premier emploi.

Source : **Débuter en CDI : le plus des apprentis.** / CEREQ, Couppié Thomas, Gasquet Céline. - in : CEREQ Bref, 26/04/2021, n°406, 4 p.- En ligne sur le site du [Céreq](#)

Analyse du lien entre apprentissage et insertion professionnelle [Céreq]

Après avoir présenté l'évolution du système de formation en apprentissage depuis 1992, notamment la croissance des effectifs dans le supérieur, les auteurs analysent les effets de l'apprentissage sur l'insertion des jeunes à partir des quatre enquêtes Génération (1992, 1998, 2004, 2010).

Ils révèlent notamment que les apprentis entrent plus facilement dans la vie active du fait de leur maintien dans l'entreprise de formation pour certains d'entre eux. Cinq ans après avoir quitté le système éducatif, ils semblent également être insérés durablement dans l'emploi, notamment pour les plus diplômés. En revanche, ils n'ont pas d'avantage salarial et sont également confrontés aux effets de la conjoncture économique.

Article extrait du dossier "20 ans d'insertion professionnelle des jeunes : entre permanences et évolutions" / Céreq Essentiels, n°1, avril 2018. pp.109-116

Source : L'apprentissage favorise-t-il toujours l'insertion professionnelle ? / Cart Benoit, Léné Alexandre, Toutin Marie-Hélène. - in : Céreq, 01/04/2018, n°1, 8 p. - (Céreq Essentiels (Céreq)) - En ligne sur le site du [Céreq](#)

III - MOBILITE

Mobilité Erasmus+ : 4080 apprentis en 2018-2019 [Enquête 2E2F]

L'agence Erasmus+ France - Education Formation dresse un état des lieux de la mobilité des alternants dans le cadre du programme Erasmus + à partir de 4 sources de données : le Mobility Tool, une enquête réalisée en 2020 sur les apprenants partis en mobilité en 2018-2019, un croisement des données de l'Agence des organismes, du ministère de l'Education Nationale, de la Jeunesse et des Sports et du ministère de l'Enseignement Supérieur, de la Recherche et de l'Innovation, des entretiens semi-directifs auprès d'organismes ayant acquis une expérience significative depuis 2018 sur la mobilité longue des apprentis.

Les principaux résultats révèlent qu'en 2018-2019, 4 080 apprentis ont effectué une mobilité de l'enseignement et de la formation professionnels (EFP) dans le cadre du programme Erasmus +, soit 21 % des apprenants de l'EFP Erasmus+. Près de 57 % des apprentis en mobilité suivent une formation dans le domaine de la production et 41 % dans le domaine des services. Ils sont 88 % à être inscrits dans une formation de niveau 3. La durée moyenne du séjour est de 17 jours principalement dans les pays limitrophes de la France. Erasmus+ France - Education Form

Le nombre de bénéficiaires de la mobilité longue des apprentis (plus de 3 mois) de l'EFP augmente de 14 %, soit un total de 103 apprentis en 2018-2019. 7 apprentis dépendent de CFA.

Concernant les alternants de l'enseignement et de la formation professionnels et de l'enseignement supérieur, 6 870 sont partis en mobilité Erasmus + en 2018-2019, dont 76 % en contrat d'apprentissage. 45 % des alternants ont une origine sociale populaire.

Source : L'alternance dans Erasmus+. / Agence 2E2F. - in : Observatoire Erasmus+ (L'), 14/09/2021, n°17, 40 p. - En ligne sur le site de l'[Agence Erasmus+ France](#)

Mobilité des apprentis de l'artisanat [Enquête CMA France / ISM]

Une enquête réalisée par l'ISM pour CMA France sur l'action des Chambres de métiers et de l'artisanat en matière de mobilité européenne et internationale des apprentis de l'artisanat, révèle notamment que 2 200 apprentis, jeunes en post-apprentissage, enseignants et maîtres d'apprentissage ont bénéficié d'une mobilité en 2017 / 2018. Le nombre de bénéficiaires de la mobilité a augmenté de 48 % ces 3 dernières années. Les actions de mobilité sont plus développées dans les régions du grand Ouest et dans les régions avec une coordination régionale dédiée. 80 % des périodes de mobilité durent jusqu'à 2 semaines. Les 3/4 des séjours des personnes en mobilité sont cofinancés par Erasmus et par les fonds propres des CMA ou leurs CFA.

Source : Déployer la mobilité européenne et internationale des apprentis de l'artisanat - Enquête sur l'action des Chambres de métiers et de l'artisanat et de leurs CFA / CMA France, ISM. - in : CMA France, 01/09/2019, 4 p. - En ligne sur le [portail des Chambres de métiers et de l'artisanat](#)

BIBLIOGRAPHIE

- SELECTION DE TRAVAUX -

Le service Veille Artisanat de CMA France assure, au plan national et territorial, une activité de veille, capitalisation, recherche et diffusion d'information qui couvre l'ensemble des enjeux et métiers de l'artisanat et de l'économie de proximité. Ouvert à tous ceux qui s'intéressent à la petite entreprise et à son environnement, il met à disposition un ensemble d'outils et services qui s'adressent en priorité aux agents des réseaux d'accompagnement et administrations, aux entreprises, ainsi qu'aux élus, afin de faciliter l'accès à l'information stratégique.

SUIVRE LES GRANDS ENJEUX AU QUOTIDIEN

La plateforme **Veille Artisanat** permet de suivre au quotidien les grands enjeux de l'artisanat et de l'économie de proximité à travers 23 dossiers sectoriels et thématiques <https://veille.artisanat.fr/>

UNE VEILLE ADAPTEE A VOS BESOINS

Un service « sur mesure » d'alertes mail ou flux RSS, permet de recevoir les informations d'actualité en fonction de vos centres d'intérêt - thématiques ou sectoriels - sur le plan national ou pour une région.

Ce service est également proposé pour smartphones et tablettes, à travers l'application mobile « Veille Artisanat », téléchargeable gratuitement sur l'Apple Store et Google Play

RETROUVER LES INFORMATIONS CLES

La base documentaire **InfoArtisanat** référence plus de 5 200 documents sur les grands enjeux des entreprises de proximité. La recherche sur la base documentaire est possible à distance :

<https://infoartisanat.artisanat.fr>

Les documents sont majoritairement accessibles en ligne.

UN SERVICE D'ASSISTANCE INFORMATIONNELLE

Vous souhaitez obtenir une aide pour votre recherche ? Veille Artisanat peut vous communiquer une sélection de ressources, mener une veille ponctuelle spécifique ou vous orienter vers la structure adéquate.

RELAYER/DIFFUSER L'INFORMATION

Les différents outils mis en place par le service Veille Artisanat peuvent être relayés sur vos supports d'information (site, blog, intranet, newsletter...)

Un service de fourniture de contenus d'actualité thématiques, sectoriels ou régionaux, exportables sous forme de flux RSS, ou d'encarts Facebook ou Twitter peut également être assuré.

Contact : veille@cma-france.fr